

REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Séance du lundi 22 mars 2021

Nombre de Membres

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En Exercice</u>	<u>Qui ont pris part à la délibération</u>
19	19	19

Date de la convocation : Mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

Présents : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. ARIZA E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE P. EGEA F. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

Excusées : MUYS E. pouvoir à BERNARD JL. – LOPEZ E. pouvoir à DELMAS C. – CARRIERE E. pouvoir à CADAUX D. – FAGES C. pouvoir à CHUREAU E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **JL BERNARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux en vue de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des modifications à réaliser sur éclairage public pour anticiper l'extinction nocturne, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 13 850,00 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 30%, la contribution de la Commune est de 12 465,00 Euros.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit : 9 695,00 + 2 770,00 = 12 465,00 € (cf plan de financement ci-joint).

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ce document permet à la collectivité :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, par une opération d'ordre budgétaire, instruction M14 – au compte 2315 pour les dépenses et au compte 13258 pour les recettes et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 17 voix pour et 2 abstentions (BEAUMONT Y – GAUFFRE C).

- De s'engager à verser au Trésor Public la subvention d'investissement estimée de 12 465,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier CADAUX**



PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Commune de ST GEORGES DE LUZENCON

Eclairage Public ENTRETIEN 2021
Dossier Extinction Eclairage public

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	13 850,00 €
TVA (20%)	2 770,00 €
TOTAL TTC	16 620,00 €
Participation du SIEDA (HT) : 30 % Conformément aux décisions du comité syndical	4 155,00 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	9 695,00 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	2 770,00 €
Total charge de la collectivité	12 465,00 €
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	2 726,34 €

Le Directeur Général des Services du SIEDA

Guillaume CHAMBERT